



Vol auchan bluff ou réalité

Par **lidi**, le **21/11/2010** à **14:04**

Bonjour à tous ,rnVoilà , j'ai commis un vol à l'étalage de 11 euros , je me suis fait arrêter par les vigils , j'ai reconnu et payé . Puis rendu ce que j'avais consommé . Sur le coup , je n'ai pas compris que la feuille qu'ils m'ont fait signé était un dépôt de plainte simplifié . J'avais demandé au vigil si cette feuille serait juste dans les archives , il m'avait dit que oui mais que si recidive il y avait la police serait prevenu . Et en les rappelant , ils m'ont dit que cette feuille serait transmise au parquet . Alors qui croire ? Va t'elle seulement être conservé ? Ou réellement transmise ?rnnet si elle est transmise l'affaire sera t'elle classée sans suite ? C'est la 1ère fois . c'était a Auchan , alors qqn connait t'il les méthodes d'Auchan ?rnMerci .

Par **manbox1794**, le **31/12/2011** à **16:43**

bonjour alors qu'as fait auchan?rnqu'est ce que tu as eu comme suites?

Par **Tisuisse**, le **01/01/2012** à **13:55**

Bonjour,rnCela a dû être fait puisque le post d'origine remonte à octobre... 2010.

Par **Marion2**, le **01/01/2012** à **15:01**

Bonjour,rn[citation]Cela a dû être fait puisque le post d'origine remonte à octobre... 2010.

*rn**rn*[/citation]*rn**rn*Oui, je pense.

Par **manbox1794**, le **01/01/2012 à 16:56**

comment a t elle eu le rappel à la loi?*rn**rn*comment cela s'est passé?

Par **Tisuisse**, le **01/01/2012 à 17:34**

lidi est venu(e) sur ce forum le 21.11.2010 et depuis n'est pas revenu(e). Cela m'étonnerait qu'il (ou qu'elle) vous réponde.